

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-423

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné GRAUGNARD Agnès directrice de la SAS
BRASSERIE DES ALPILLES

A l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à PARKING DES ALPILLES

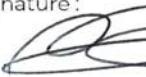
A l'occasion de : MARCHÉ DE NOËL

du 05/12/25 de 15^h à 20^h du 06/12/25 de 10^h à 22^h du 07/12/25 de 10^h à 18^h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 03/11/2025

Signature :



SAS BRASSERIE DES ALPILLES

Agnès et Raphaël GRAUGNARD
2874 Route de la Gare - 13810 EYGALIÈRES
SIRET : 899 007 348 00019

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de
entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme GRAUGNARD Agnès Directrice de la SAS
Brasserie des Alpilles

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

le 05/12/25 de 15h à 20h le 06/12/2025 de 10h à 22h le 07/12/2025 de 10h à 18h

A l'occasion de Marché de Noël - Parking des Alpilles Marcel Julian.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

Fait à Châteaurenard, le

04 NOV. 2025

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUDET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
 - Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
 - PSIG de CHATEAURENARD,
 - L'intéressé.
- LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

PUBLIÉ LE
07 NOV. 2025